



LES ENJEUX DE LA FORMATION CONDUITE

Conduire est une activité complexe qui nécessite aussi bien un apprentissage théorique que pratique.

La voiture, outil de liberté, indispensable pour trouver un emploi, ou se déplacer en zone rurale par exemple peu desservie par les transports en commun, est devenue l'élément incontournable d'une société toujours en mouvement.

La formation de conduite concerne toutes les catégories d'âges.

- Dès 15 ans : Conduite accompagnée
- Dès 17 ans : Permis traditionnel
- Dès 18 ans : Conduite supervisée
- Perfectionnement pour les personnes qui possèdent leur permis depuis longtemps et désirent une remise à niveau.

Tant d'usagers différents sur la route nécessite des savoirs, des savoirs faire et des savoirs être : on parle de conduite citoyenne.

La conduite accompagnée ou supervisée permet d'acquérir une expérience plus accrue des situations de la route, de prendre confiance en soi et d'être plus serein au passage de l'examen du permis de conduire.

Pour les parents, c'est également un atout majeur :

- d'un point de vue financier. En effet beaucoup d'assurances proposent des prix plus bas si la formation est passée dans le cadre d'une conduite accompagnée
- d'un point de vue de la tranquillité d'esprit, du fait d'avoir passé au minimum une année avec leurs enfants apprentis conducteurs.

Une formation solide, basée sur des compétences du programme REMC (Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne) vous sera inculquée lors de votre apprentissage. Votre formateur saura vous guider dans l'acquisition de ces compétences, en travaillant avec vous et à votre rythme, chaque personne étant différente selon son âge, ses capacités d'adaptation et son entourage.

Le programme de formation REMC, ci-après, est le guide de l'apprenant durant la formation et doit le rester ensuite. Il n'est pas simplement composé de savoir-faire mais aussi de savoirs-être, il permet de former les élèves au respect des autres catégories d'usagers de la route, et ainsi de limiter les accidents, trop souvent fatals. L'expérience viendra développer les acquis, et faire de vous des conducteurs responsables.

Suivi et évaluations :

Lors de votre parcours de formation théorique, vous serez suivis et évalués à chaque test que vous effectuerez, permettant ainsi à votre formateur de suivre votre progression et de vous proposer des cours adaptés à vos besoins, qu'ils soient individuels ou collectifs. Une grille de progression déterminera si le niveau au passage de l'examen de code est acquis.

Cinq cours thématiques portant sur l'alcool, la vitesse, la fatigue et la vigilance, l'écoconduite et la conduite de nuit devront obligatoirement être suivis (feuille de présence signée).

Durant votre apprentissage pratique, des bilans de compétences seront mis en place pour chaque objectif, ainsi que pour chaque compétence. Votre formation comprend 4 compétences. Lorsque celles-ci seront validées, il vous sera demandé de réussir trois permis blancs afin d'être présenté au permis de conduire.

PROGRAMME DE FORMATION REMC

Référentiel pour l'Éducation à la Mobilité Citoyenne B

Compétence 1 :

Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

1. Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer les vérifications intérieures et extérieures
2. Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir
3. Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire
4. Démarrer et s'arrêter
5. Doser l'accélération et le freinage à diverses allures
6. Utiliser la boîte de vitesse
7. Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire
8. Regarder autour de soi et avertir
9. Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité

Compétence 2 :

Appréhender la route et circuler dans des conditions normales

1. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte
2. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation
3. Adapter l'allure aux situations
4. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité
5. Tourner à droite et à gauche en agglomération
6. Franchir les carrefours à sens giratoire et les ronds-points
7. S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau

Compétence 3 :

Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

1. Evaluer et maintenir les distances de sécurité
2. Croiser, dépasser, être dépassé
3. Passer les virages et conduire en déclivité
4. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie
5. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide
6. Conduire dans une file de véhicule de véhicules et dans une circulation dense
7. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites

Compétence 4 :

Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

1. Suivre un itinéraire de façon autonome
2. Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie
3. Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer
4. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir
5. Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur de vitesse, limiteur, ABS, aides à la navigation...)
6. Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence
7. Pratiquer l'écoconduite

Epreuve théorique (examen du code)

Vous devez être âgé de quinze ans pour une conduite accompagnée, dix-sept ans pour un permis, ou de dix-huit ans pour une conduite supervisée.

Une convocation vous sera remise par votre auto-école qui se chargera de votre inscription. Une taxe à l'état de trente euros vous sera alors demandée.

Vous devrez vous présenter à l'examen muni de votre carte d'identité en cours de validité et en bon état, ainsi que de votre convocation, trente minutes avant l'examen. Si l'élève le demande, l'auto-école peut le déposer au centre d'examen. Vous répondrez à quarante questions, seulement cinq erreurs seront admises. Vous serez évalués sur une tablette individuelle munie d'oreillettes.

Le résultat de cet examen parviendra à votre centre de formation et à vous-même dans un délai de 24h minimum et 72h maximum.

L'examen de code restant valable cinq ans, à la date de l'obtention.

Epreuve pratique (examen du permis de conduire)

Pour être présenté(e) au permis de conduire, vous devez être âgé dix-sept ans minimum.

Après la validation de vos quatre bilans de compétences et la réussite de trois permis blancs, une convocation à l'examen de conduite vous sera remise par email depuis la plateforme « Rendez-vous Permis ». Vous devrez vous présenter 30 minutes avant votre heure de convocation et être muni d'une pièce d'identité en cours de validité en bon état et de votre livret d'apprentissage (Mounki Copilot). Votre formateur pourra vous emmener au centre d'examen à votre demande si celle-ci est faite suffisamment en avance et compatible avec le bon déroulement de l'examen.

Cette épreuve dure trente deux minutes. Elle est composée d'une partie en agglomération et d'une partie hors agglomération. Vous devrez être respectueux du code de la route et avoir une allure adaptée. Votre conduite sera respectueuse de l'environnement et des autres usagers. Vous devrez également faire preuve de courtoisie. Durant cette épreuve, un parcours en autonomie d'une durée de six minutes vous sera demandé. Deux manœuvres seront imposées, par exemple : un arrêt de précision lié à la signalisation par exemple (STOP) ou à un repère imposé et une manœuvre dont une partie s'effectue en marche arrière. Il vous faudra répondre à trois questions (vérifications intérieures, extérieures, sécurité routière et/ou secourisme), déterminée en fonction des deux derniers chiffres de votre totaliseur kilométrique. Votre analyse et adaptation aux situations rencontrées seront, elles aussi évaluées.

Le permis de conduire est une évaluation faite par un expert, selon une grille d'évaluation notée sur trente et un points. Vous êtes admissible au permis de conduire si vous totalisez vingt points minimum sans commettre d'erreur éliminatoire.

Les résultats de cette épreuve sont disponibles sur votre espace Rendez-Vous Permis dès le lendemain de l'épreuve. Il vous faudra créer un compte sur la plateforme à l'aide de votre NEPH.

Le permis provisoire ainsi obtenu reste valable quatre mois à la date d'obtention du permis.

Période probatoire et points

Formation traditionnelle/supervisée	Formation par apprentissage anticipé de la conduite
- Obtention : 6 points - Après un an : 8 points - Après 2 ans : 10 points - Après 3 ans : 12 points	- Obtention : 6 points - Après un an : 9 points - Après 2 ans : 12 points